



Passage fils électriques dans combles

Par **emmaolivia**, le **04/02/2008** à **12:20**

URGENT SVP.
Je viens d'acquérir un appartement au dernier étage (sous les combles) d'un petit immeuble administré par un syndicat bénévol.
Je suis en pleins travaux, et en enlevant les plaques de faux plafonds de mes différentes pièces, je remarque que les fils de l'installation électrique de l'appartement passent dans les combles.
1) Est-ce une installation légale ?
2) En cas d'infiltration d'eau par toiture et de pb électrique, mon assurance habitation prendra - elle en charge mes réparations ?
3) Si installation possible, est-il quand même de ma responsabilité d'assurer le bon isolement dans les combles de mes "fils électriques".
Dois-je faire un courrier RAR à mon notaire ou autre pour l'avertir de ce constat ?
Cela est-il un vice caché ?
Remerciements.